

Cahier de travail

Juillet 2019





Table des matières

■ Introduction.....	4
Les grandes lignes de proAction®	4
Cahier de travail	4
Manuel de référence.....	4
Exigences.....	4
Dossiers	5
Mise en œuvre de proAction.....	6
Engagement du producteur.....	6
■ Questionnaire d'autoévaluation du producteur	7
Installations laitières et pesticides	7
Aliments et eau.....	9
Traçabilité.....	9
Biosécurité et santé animale	11
Médicaments et produits chimiques utilisés pour les bovins	12
Gestion de la traite	13
Refroidissement et entreposage du lait.....	14
Nettoyage des lieux et de l'équipement.....	14
Manipulation et expédition des animaux	15
Environnement.....	16
Formation du personnel et communications.....	16

■	Dossiers obligatoires	17
■	PN 1 : Les préparatifs de la traite	19
	PN 2 : La traite	19
	PN 3 : La traite de vaches traitées ou produisant du lait anormal	19
	PN 4 : Le nettoyage après la traite	19
	PN 5 : Le traitement des animaux.....	19
	PN 6 : L'expédition des animaux.....	19
	PN 7 : La distribution d'aliments médicamenteux.....	19
	PN 8 : La gestion du colostrum et l'alimentation des veaux	20
	PN 9 : Les pratiques de santé animale et le marquage	20
	PN 10 : La gestion des animaux à terre	20
	PN 11 : L'euthanasie	20
	PN 12 : Vaccination des bovins contre des maladies précises.....	20
	PN 13 : Réception de nouveaux animaux dans le troupeau	20
	PN 14 : Retour d'animaux dans le troupeau	20
	PN 15 : Visiteurs et personnel de service	20
■	Dossier 1 : Registre des naissances activation des identifiants (TA3)	21
	Dossier 2 : Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception Importation) (TA5)	22
	Dossier 3 : Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme désactivation des identifiants (TA7)	23
	Dossier 4 : Registre des exportations désactivation des identifiants (TA7)	24
	Dossier 5 : Registre des recoupements identifiants remplacés ou perdus (TA2)	25
	Dossier 6 : Déclaration de santé des bovins (SA14).....	26
	Dossier 6b : Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière (BIO3)	27
	Plan progressif de gestion de la biosécurité à la ferme laitière	32
	Dossier 7 : Résumé d'évaluation des bovins (BA14)	33
	Registre d'évaluation des bovins – stabulation libre	34
	Registre d'évaluation des bovins – stabulation entravée	35
	Dossier 8 : Directives du médecin vétérinaire pour l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (SA17).....	36
	Dossier 9 : Registre des médicaments et produits chimiques utilisés pour les bovins (SA15)	37
	Dossier 10 : Registre de traitement des bovins (SA20).....	38
	Dossier 11 : Registre des aiguilles brisées (SA18)	39
	Dossier 11b : Exemple de lettre de garantie / dossier d'expédition (SA27)	40
	Dossier 12 : Registre des températures du réservoir à lait (SA28)	41
	Dossier 13 : Registre de nettoyage de l'équipement de traite (SA30).....	42
	Dossier 14 : Fiche de nettoyage et d'assainissement (SA29)	43
	Dossier 14b : Inspection annuelle du système de lavage (SA32).....	44
	Dossier 15 : Registre des analyses d'eau (SA39).....	45
	Dossier 16 : Plan de mesures correctives (SA42)	46
	Dossier 16 : Plan de mesures correctives (SA42)	47
	Dossier 16 : Plan de mesures correctives (SA42)	48
	Dossier 17 : Registre des écarts et mesures correctives (SA43)	49
	Dossier 18 : Registre d'amputation de la queue (BA15).....	50

Introduction

Les grandes lignes de proAction®

Les producteurs de lait du Canada sont des chefs de file reconnus à travers le monde pour la qualité du lait et de la viande qu'ils produisent. Les transformateurs et les consommateurs partagent cet avis et ont confiance en ces aliments ainsi produits. La clé du succès actuel et à venir demeure le maintien de cette confiance dans la qualité et la production durable du lait et de la viande que les consommateurs retrouvent dans leur alimentation.

ProAction est un programme d'assurance de la qualité à la ferme des Producteurs laitiers du Canada (PLC) qui regroupe six volets clés dans un seul cadre intégré :

- 1 La qualité du lait
- 2 La salubrité des aliments (Lait canadien de qualité)
- 3 Le bien-être animal
- 4 La traçabilité animale
- 5 La biosécurité
- 6 L'environnement

Les PLC utilisent le cadre national mis sur pied pour le programme Lait canadien de qualité (LCQ) pour le déploiement de proAction. Cette initiative permet à l'industrie laitière canadienne de continuer à manifester son leadership dans la production de lait et de viande de qualité, en y intégrant des programmes d'assurance de la qualité à la ferme qui répondent aux exigences de la clientèle et aux besoins des producteurs, en fonction d'échéanciers réalistes.

En mai 2015, les PLC ont reçu une lettre de reconnaissance de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) déclarant officiellement que le programme de Salubrité des aliments à la ferme (LCQ) avait complété avec succès le processus d'accréditation du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments. Depuis, le programme a été revu pour ensuite devenir l'initiative proAction à laquelle se sont ajoutés des volets traitant du bien-être animal, de la traçabilité, de la biosécurité et de l'environnement. Cela dit, au moment de publier le présent document, la reconnaissance se limite au volet Salubrité des aliments proAction.

Cahier de travail

Le Cahier de travail vise à définir les tâches à accomplir de façon à satisfaire aux exigences du programme. Le document comprend un questionnaire d'autoévaluation du producteur vous permettant d'évaluer vos pratiques actuelles et ainsi d'établir quelles pratiques doivent être mises en place ou améliorées afin de satisfaire aux exigences.

Le Cahier de travail présente également les dossiers qui doivent obligatoirement être consignés de même que les procédures normalisées (PN) et les plans de mesures

correctives (PMC) que vous devez rédiger et garder à jour aux fins du programme. **Vous pouvez utiliser les modèles proposés ou vos propres registres**, pourvu que les mêmes éléments clés y figurent.

Manuel de référence

Le Manuel de référence fournit de l'information détaillée sur chacune des exigences. Consultez le Manuel de référence pour obtenir une explication complète sur la façon de satisfaire à chaque exigence. Ce document comporte également des guides de dépannage. Le Manuel est un outil pratique, conçu pour vous aider à élaborer vos propres documents et à former votre personnel.

Exigences

Le Questionnaire d'autoévaluation du producteur décrit les exigences à satisfaire en vertu de proAction. Pour obtenir son accréditation, le producteur doit respecter les critères suivants, qui sont tous détaillés dans le Manuel de référence :

- Pour tous les volets :
 - Mettre en œuvre les exigences d'application obligatoire;
 - Satisfaire aux exigences de tenue de dossiers, définies dans le Cahier de travail.
- Pour le volet Salubrité des aliments :
 - Détenir une licence de l'autorité provinciale compétente autorisant l'expédition du lait;
 - Satisfaire aux normes décrites dans les règlements relatifs aux produits laitiers de votre province, de même qu'à toute réglementation fédérale pertinente concernant la salubrité du lait et de la viande (p. ex., les règlements sur l'alimentation des bovins);
 - Surveiller les points critiques par la tenue de dossiers permanents;
 - Mettre en œuvre les bonnes pratiques obligatoires;
- Pour le volet Traçabilité :
 - Les normes établies par l'amendement proposé à la Partie XV (identification des

animaux) du *Règlement sur la santé des animaux* – gouvernement du Canada;

- Rapport sur les exigences énumérées dans le présent manuel, à la base de données nationale de traçabilité.

L'agent de validation évalue le respect des exigences :

- Conformité : répond aux exigences du programme.
- Non-conformité : ne répond pas à une exigence; une non-conformité peut être :
 - Majeure ou mineure;
 - Une non-conformité **majeure** est une infraction évidente des exigences. Par exemple, dans le volet Salubrité des aliments, une non-conformité majeure peut avoir des répercussions immédiates sur la salubrité des aliments;
 - Une non-conformité **mineure** est une lacune qui nécessite l'application d'une mesure corrective, mais sans nécessairement avoir de conséquence immédiate. Par exemple, dans le volet Salubrité des aliments, une non-conformité mineure n'a pas de conséquence immédiate pour la salubrité des aliments.
 - Se voir attribuer des démerites – de 0 à 5 démerites pour chaque exigence comportant des points de démerites. Zéro démerite signifie qu'il y a conformité à l'exigence, tandis qu'une note de 1 à 5 démerites indique la gravité de la non-conformité.

Vous devez corriger toutes les non-conformités majeures et mineures dans un laps de temps donné; toutefois, l'accréditation peut être accordée en dépit de quelques démerites. Les démerites permettent aux producteurs de jouir d'une certaine souplesse et favorisent l'amélioration continue. Les questions du Cahier de travail notées en fonction du système de démerites sont identifiées dans le Questionnaire d'autoévaluation du producteur.

Les parties surlignées en gris du Cahier de travail et du Manuel de référence indiquent les exigences d'application obligatoire.

Les parties non surlignées en gris du Cahier de travail et du Manuel de référence exposent quant à elles des recommandations. Prenez connaissance des recommandations et choisissez celles qui s'appliquent à votre exploitation.

Dossiers

Le producteur doit surveiller et vérifier l'application des exigences proAction par le biais de la tenue de dossiers (registres), la déclaration de données et les bonnes pratiques. Un producteur qui amorce le programme pour la première fois doit tenir un ensemble complet

de dossiers et de déclarations de données couvrant une période de 3 mois avant de se soumettre à une validation ou de déposer une demande d'accréditation. Une fois son accréditation obtenue, le producteur doit **conserver des dossiers couvrant au moins les douze derniers mois, à l'exception du volet Traçabilité, pour lequel le producteur doit conserver les Dossiers 1 à 5 couvrant au moins les 60 derniers mois.** Les dossiers seront conservés pendant plus de cinq (5) ans dans la base de données nationale de traçabilité. Les dossiers à la ferme doivent être complets et accessibles en tout temps par le personnel, même lorsqu'il s'agit de dossiers électroniques.

Dossiers courants et déclarations de données

Les dossiers courants sont des registres écrits permanents dans lesquels des données sont consignées pour consultation et évaluation ultérieures.

Les déclarations de données constituent de l'information transmise et enregistrée dans une base de données nationale de traçabilité, Canadian Livestock Tracking System (CLTS) ou Agri-Traçabilité Québec (ATQ). Le volet Traçabilité animale exige que les producteurs déclarent les renseignements suivants :

- Les naissances d'animaux
- Les réceptions d'animaux à la ferme (les arrivées, y compris les Importations)
- Les désactivations d'identifiants (les décès d'animaux éliminés à la ferme et les exportations)
- Les remplacements d'identifiants et/ou les pertes d'identifiants (recoupements)

Procédures normalisées

Les procédures normalisées (PN) sont des consignes documentées qui décrivent étape par étape la façon dont vous devez effectuer une tâche particulière. Il y a plusieurs méthodes acceptables de documentation : documents écrits, images, vidéos et fichiers électroniques. Soulignons qu'il faut prévoir des copies de sauvegarde lorsque les PN sont conservées sous forme électronique. Disposer de PN établies aide tout le monde à la ferme à appliquer les procédures de façon uniforme et à bien comprendre vos attentes. Par ailleurs, si un problème survient, la PN peut être revue afin d'établir s'il y a lieu de l'améliorer de façon à éviter toute récurrence du problème constaté.

Plans de mesures correctives

Les plans de mesures correctives décrivent les moyens que les membres de la famille ou du personnel doivent mettre en œuvre pour corriger un problème. En vertu de proAction, le producteur doit établir par écrit des plans de mesures correctives, conçus pour des scénarios précis. Ces plans de mesures correctives doivent fournir des instructions détaillées, adaptées à votre exploitation.

Écarts et mesures correctives

Lorsqu'un problème ou un écart survient relativement à un point de contrôle (PC) ou à certaines bonnes pratiques du volet Salubrité des aliments, le producteur doit mettre en place des mesures correctives pour régler le problème et éviter toute récurrence. Le producteur a aussi le devoir de documenter tous les cas où un écart est constaté, de même que les mesures correctives mises en place. Plusieurs des modèles de dossiers figurant au Cahier de travail comportent un espace pour consigner les écarts constatés et les mesures correctives appliquées; un formulaire distinct est également proposé.

Vérification

Les plans et les dossiers portant sur les points critiques doivent être vérifiés afin de confirmer qu'ils ont été mis en œuvre et qu'ils sont observés sur la ferme. Dans le cadre du programme de Salubrité des aliments, cette vérification est exécutée par un agent de validation.

Mise en œuvre de proAction

Pour mettre proAction en œuvre, vous devez satisfaire aux exigences d'application obligatoire et tenir les dossiers requis. Les dossiers, les PN et les plans de mesures correctives doivent être accessibles à tout le personnel de la ferme. Vous devez également former vos employés afin qu'ils comprennent les exigences du programme et qu'ils les appliquent en tout temps.

Lorsque vous aurez mis le programme en œuvre, un agent de validation se rendra sur place pour évaluer votre ferme en procédant à la vérification des exigences. Vous avez la responsabilité de démontrer la conformité aux exigences du programme et de permettre à l'agent de validation d'avoir accès à vos dossiers. L'agent de validation fera alors une recommandation à l'organisme provincial en précisant si vous répondez ou non aux exigences du programme. Vous pourriez devoir appliquer des mesures correctives avant de pouvoir obtenir votre accréditation. Suite à votre accréditation initiale, vous devrez vous soumettre à des validations périodiques, destinées à confirmer que vous continuez de satisfaire aux exigences du programme.

Vos dossiers et rapports doivent être tenus à jour de façon régulière. Au moins une personne à la ferme doit avoir la responsabilité de s'assurer que l'application de proAction est maintenue en tout temps et que des mises à jour sont effectuées s'il y a lieu.

Engagement du producteur

Dans le cadre de proAction, vous ou le représentant autorisé de votre ferme devrez signer une déclaration énonçant votre engagement à produire du lait et de la viande salubres et à continuer à respecter les exigences du programme proAction. Le texte de la déclaration indique que vous comprenez l'information qui y figure et que vous vous engagez à vous y conformer. La déclaration comprend des énoncés semblables à ce qui suit :

- **TOUTES** les exigences obligatoires définies dans le Manuel de référence proAction ont été traitées;
- Dans le cas d'une validation initiale, des dossiers couvrant une période d'au moins 3 mois sont disponibles
- L'accréditation peut être révoquée pour un motif suffisant, par les PLC ou par l'administrateur provincial du programme;
- Le représentant autorisé de la ferme peut mettre fin à l'accréditation volontairement, sans motif particulier;
- Le statut d'accréditation de la ferme ne sera pas rendu public par les PLC sans l'autorisation de la ferme;
- Le Manuel de référence proAction sera mis à jour et publié régulièrement;
- L'accréditation comporte les responsabilités suivantes pour le représentant autorisé de la ferme :
 - 1 Maintenir le système de salubrité des aliments à la ferme conforme au Manuel de référence proAction;
 - 2 Accepter les activités régulières de validation, soumettre les autodéclarations voulues et faire un suivi relatif aux observations;
 - 3 Informer l'administrateur provincial du programme de tout changement relatif à la propriété ou à l'équipe de direction de la ferme;
 - 4 Respecter les limites relatives à l'utilisation et au contrôle du certificat proAction.

Questionnaire d'autoévaluation du producteur

Installations laitières et pesticides

Exigences Chapitre 1 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
Exigences réglementaires						
SA1	Entreprise laitière autorisée : Votre entreprise est-elle autorisée par l'autorité provinciale compétente à expédier du lait?				✓	
Pesticides et produits chimiques						
SA2	N'utilisez-vous que des pesticides homologués pour usage : <ul style="list-style-type: none"> • Dans la laiterie? • Dans l'étable? • Dans les champs? 				✓	
SA3	Utilisez-vous des pesticides homologués conformément au mode d'emploi de l'étiquette et respectez-vous les temps d'attente avant la récolte ou le pâturage?				✓	
SA4	Entreposez-vous les pesticides, les semences traitées et les engrais d'une manière sécuritaire, conformément aux règlements provinciaux (<i>pour éviter d'y exposer les vaches et le lait</i>)?				✓	
SA5	Des tuyaux utilisés pour remplir les pulvérisateurs ou les contenants de pesticides peuvent-ils être branchés au circuit d'eau de la laiterie ou de l'étable? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dans l'affirmative, avez-vous un dispositif anti-refoulement?				✓	
Logement des animaux						
BA1	Le logement des veaux non sevrés : <ol style="list-style-type: none"> a. Permet-il aux veaux de se lever, se coucher et se retourner (180 °) avec aisance et d'adopter des postures de repos naturelles? b. Est-il couvert de litière? c. Permet-il aux veaux d'avoir un contact visuel avec d'autres bovins? d. Si les veaux sont logés en groupe, offre-t-il un espace de repos avec litière suffisamment grand pour permettre à tous les veaux de se reposer confortablement en même temps? 				✓	

Exigences Chapitre 1 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
BA2	Le logement des génisses sevrées : <ul style="list-style-type: none"> a. Permet-il aux génisses de se lever et de se coucher avec aisance et d'adopter des postures de repos naturelles? b. Est-il couvert de litière? c. Permet-il aux génisses d'avoir un contact visuel avec d'autres bovins? d. Si les génisses sont logées en groupe, offre-t-il un espace de repos avec litière suffisamment grand pour permettre à toutes les génisses de se reposer confortablement en même temps? 					✓
BA3	Le logement des taureaux (s'il y a lieu sur votre ferme) : <ul style="list-style-type: none"> a. Permet-il aux taureaux de se lever et de se coucher avec aisance, d'adopter des postures de repos naturelles, en plus d'assurer une saillie sécuritaire? b. Est-il couvert de litière? 					✓
BA18	Le logement des vaches taries : <ul style="list-style-type: none"> a. Permet-il aux vaches de se lever et de se coucher avec aisance et d'adopter des postures de repos naturelles? b. Est-il couvert de litière? 					✓
BA4	La densité de logement est-elle adéquate pour les vaches taries et les vaches en lactation ? (Stabulation libre : ne dépasse pas 1,2 vache adulte par logette utilisable. Enclos à litière accumulée : prévoir 11 m ² (120 pi ²) par vache Holstein adulte.)					✓
BA19 (SA)	Vos systèmes d'élevage et de gestion du fumier permettent-ils d'assurer la propreté du pis, des pattes et des flancs des vaches en lactation?					✓
BA5	L'aire de vêlage est-elle gardée propre et sèche avant et après la mise bas?					✓
BA6	Y a-t-il un endroit désigné pour garder à l'écart et traiter les animaux malades ou blessés?					✓
BA7	Étables à stabulation entravée - les dresseurs électriques sont-ils : <ul style="list-style-type: none"> a. Conçus de façon à ne pas dépasser 2 500 volts? b. Munis d'un ajustement pour la hauteur? c. Situés au-dessus de l'échine lorsque la vache se tient debout avec les pattes arrière près du dalot? 					✓
SA7	Interdisez-vous l'accès des animaux aux lieux d'entreposage du fumier et au ruissellement de fumier?					✓
SA8	Au moment de la collecte du lait, les accès à la laiterie et à la zone de chargement sont-ils exempts de contamination par le fumier?					✓
SA9	Si vous utilisez des boues d'épuration, disposez-vous d'un permis ou des autorisations nécessaires pour leur épandage sur votre ferme?					✓

Aliments et eau

Exigences Chapitre 2 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
SA10	<p>Avez-vous recours à des aliments médicamenteux? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans l'affirmative : avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée régissant la distribution des aliments médicamenteux? (PN 7)</p>					✓
SA11	<p>Recevez-vous des aliments médicamenteux comportant une période de retrait du lait ou de la viande ou dont l'usage est interdit chez les vaches en lactation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans l'affirmative, les bacs et les contenants d'entreposage sont-ils clairement identifiés à l'intention de ceux qui livrent et qui utilisent ces aliments?</p>					✓
SA12	<p>À la ferme, avez-vous des aliments pour animaux de compagnie ou des aliments qui ne sont pas destinés aux ruminants selon l'étiquette (étiquette portant la mise en garde : « Il est interdit d'en nourrir les bœufs, moutons, cerfs et autres ruminants et des amendes ou autres peines sont prévues à cet égard par la Loi sur la santé des animaux »)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans l'affirmative, est-ce que vous entreposez et manipulez ces aliments de manière à garantir qu'ils ne puissent pas être servis aux bovins ni contaminer les aliments destinés aux bovins?</p>				✓	
BA8	<p>Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour la gestion du colostrum et l'alimentation des veaux? (PN 8)</p>					✓
BA9	<p>Les génisses reçoivent-elles une alimentation adéquate pour maintenir leur bonne santé, leur croissance et leur vigueur?</p>					✓
BA10	<p>Les animaux ont-ils tous accès à une source d'eau propre?</p>					✓

Traçabilité

Exigences Chapitre 3 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
TA1	<p>Avez-vous un numéro d'identification de site?</p>				✓	

Exigences Chapitre 3 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
TA2	<p>Vos bovins laitiers sont-ils identifiés avec deux identifiants approuvés pour les bovins laitiers (INBL/ATQ)? (Dossier 5)</p> <p>* Les veaux doivent être identifiés dans les 7 jours suivant leur naissance ou avant que l'animal quitte la ferme d'origine, selon la première éventualité.</p> <p>* Les veaux nés à la ferme et destinés à l'industrie du bœuf de boucherie peuvent être identifiés avec un identifiant RFID unique (identifiant approuvé pour les bovins de boucherie) – à l'exception des provinces qui exigent la double identification.</p>				✓	
SA13	<p>Identifiez-vous tous les bovins pour permettre la tenue des dossiers de traitement (p. ex., étiquettes d'étable, colliers, etc.) si vous n'utilisez pas les identifiants approuvés INBL/ATQ à des fins de régie de troupeau?</p>				✓	
TA3	<p>Tenez-vous à la ferme un registre des naissances à jour (date de naissance, numéro d'identification de l'animal et numéro d'identification du site où l'animal est né)? (Dossier 1)</p> <p>* Dans les 7 jours suivant la naissance de l'animal ou au moment où l'animal quitte la ferme d'origine, selon la première éventualité.</p>				✓	
TA4	<p>Transmettez-vous l'information sur les naissances d'animaux dans la base de données nationale de traçabilité dans un délai de 45 jours suivant la naissance ou avant que l'animal quitte la ferme d'origine, selon la première éventualité?</p>				✓	
TA5	<p>Pour les déplacements d'animaux (réception d'animaux à la ferme ou importation) :</p> <p>Tenez-vous à la ferme un registre des déplacements d'animaux à jour (numéro d'ID des animaux, date d'arrivée, numéro d'identification du site de destination et de provenance, immatriculation)? (Dossier 2)</p> <p>* L'information doit être consignée dans les 7 jours suivant l'événement ou avant que l'animal quitte la ferme, selon la première éventualité.</p>				✓	
TA6	<p>Pour les déplacements d'animaux (réception d'animaux à la ferme ou l'importation) :</p> <p>Transmettez-vous l'information dans la base de données nationale de traçabilité?</p> <p>* L'information doit être déclarée dans les 7 jours suivant l'événement ou avant que l'animal quitte la ferme, selon la première éventualité.</p>				✓	
TA7	<p>Pour les désactivations des identifiants (élimination des animaux morts à la ferme et les exportations) :</p> <p>Tenez-vous un registre à la ferme ? (Dossier 3 et 4)</p> <p>* L'information doit être consignée dans les 7 jours suivant l'événement.</p>				✓	

Exigences Chapitre 3 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
TA8	Pour les désactivations des identifiants (élimination des animaux morts à la ferme et les exportations) : Transmettez-vous l'information sur les événements dans la base de données nationale de traçabilité? * L'information doit être déclarée dans les 7 jours suivant l'événement.				✓	

Biosécurité et santé animale

Exigences Chapitre 4 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
Gestion de la santé des animaux						
SA14	Avez-vous une Déclaration de santé des bovins signée par un médecin vétérinaire chaque année dont la version la plus récente est gardée en dossier? (Dossier 6)				✓	
BA11	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour les pratiques de santé animale (p. ex, l'ébourgeonnage et l'écornage, la castration, l'ablation des trayons surnuméraires) et pour le marquage, qui inclut le soulagement adéquat de la douleur, le cas échéant? (PN 9)				✓	
BA12	Les animaux malades, blessés, trop maigres (cote d'état de chair ≤ 2), atteints de boiterie sévère ou souffrants reçoivent-ils des soins médicaux rapidement?					✓
BA20	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour la gestion des animaux à terre? (PN 10)				✓	
BA13	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour l'euthanasie? (PN 11)				✓	
BA14	Évaluez-vous l'état de chair, les blessures aux jarrets, aux genoux et au cou ainsi que la boiterie au sein du troupeau laitier et : a. Conservez-vous un registre des résultats observés? (Dossier 7) b. Appliquez-vous des mesures correctives si les notes du troupeau sont dans les zones jaune ou rouge?				✓	
BA15	La queue de vos vaches est-elle intacte? (Dossier 18)				✓	
BIO1	Au cours des deux dernières années, avez-vous complété l'évaluation des risques pour la biosécurité avec votre médecin vétérinaire afin d'identifier et d'atténuer ces risques à votre ferme? (Dossier 6b)				✓	
BIO2	Tenez-vous un registre pour consigner les épisodes de maladie suivants observés chez les vaches (<i>avortement, boiterie, mammite, diarrhée, pneumonie, décès</i>) et chez les veaux (<i>diarrhée, pneumonie, décès</i>)? (Dossier 10)					✓

Exigences Chapitre 4 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
BIO3	En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN de vaccination contre des maladies précises? (PN 12)				✓	
Réception et déplacement des animaux						
BIO4	En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux animaux provenant d'autres troupeaux? (PN 13)				✓	
BIO5	En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors du retour dans vos installations d'animaux ayant été en contact avec d'autres troupeaux , p. ex. lors d'expositions, etc.? (PN 14)				✓	
Personnel de service, visiteurs, véhicules et équipement						
BIO6	En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses à la ferme par des membres de la famille, des employés, des visiteurs ou des fournisseurs de services? (PN 15)				✓	
BIO7	Une affiche avec des consignes est-elle installée au principal point d'accès et visible du stationnement principal?				✓	

Médicaments et produits chimiques utilisés pour les bovins

Exigences Chapitre 5 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
SA15	Tenez-vous une liste de tous les médicaments et les produits chimiques que vous utilisez pour les bovins? (Dossier 9)				✓	
SA16	Entreposez-vous et manipulez-vous les médicaments et les produits chimiques destinés aux animaux : <ul style="list-style-type: none"> a. (Y compris les seringues et les aiguilles) dans les conditions de propreté et d'hygiène voulues, dans un lieu prévu à cet effet et conformément aux directives de l'étiquette? b. De manière à ne pas contaminer le lait, la viande ou les aliments des animaux? c. Dans des armoires ou des endroits séparés en ce qui concerne les produits pour les vaches tarées et veaux, les produits pour les vaches en lactation et les produits non destinés aux bovins laitiers? 				✓	

Exigences Chapitre 5 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
SA17	Utilisez-vous seulement des médicaments pour les bovins (y compris les bains de pieds médicamenteux) : <ul style="list-style-type: none"> • Homologués au Canada pour les bovins laitiers? • Conformément à l'étiquette? • Conformément aux directives écrites d'un médecin vétérinaire, qui doivent être obtenues pour chaque utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette et pour chaque médicament vétérinaire administré qui n'est pas homologué pour l'emploi au Canada? (Dossier 8) 				✓	
SA18	Lors du bris d'une aiguille dont les fragments sont irrécupérables, vérifiez-vous et consignez-vous l'identité de l'animal et le site d'injection? (Dossier 11)				✓	
SA19	Identifiez-vous tous les animaux du troupeau laitier ayant reçu un traitement imposant une période de retrait du lait (p. ex., bracelets aux pattes)? Préciser le mode d'identification : _____				✓	
SA20	Tenez-vous un registre écrit permanent de tous les médicaments et les produits chimiques utilisés sur les bovins qui ont une période de retrait du lait ou de la viande? (Dossier 10)				✓	
SA21	Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour le traitement des animaux? (PN 5)				✓	

Gestion de la traite

Exigences Chapitre 6 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
Gestion de la traite						
SA22	Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour les préparatifs de la traite? (PN 1)					✓
SA23	Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour la traite? (PN 2)					✓
SA24	Veillez-vous à ce que tous les trayons soient minutieusement nettoyés, désinfectés et asséchés avant la traite (p. ex., traces de fumier et de la solution de trempage enlevées) en utilisant des produits homologués?					✓
SA25	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée afin de réduire le risque d'expédier du lait anormal? (PN 3)					✓

Exigences Chapitre 6 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
Traite de vaches traitées						
SA26	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée afin de réduire le risque d'expédier du lait venant d'animaux traités? (PN 3)				✓	
SA27	Testez-vous le lait de nouvelles vaches afin de déceler la présence d'inhibiteurs avant d'expédier le lait, ou retenez-vous le lait à moins d'obtenir un résultat négatif, puis consignez-vous les résultats (Dossier 10) ou disposez-vous d'une lettre de garantie du propriétaire précédent? (Dossier 11b)				✓	

Refroidissement et entreposage du lait

Exigences Chapitre 7 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
SA28	La température du réservoir à lait est-elle vérifiée et consignée après chaque traite pour chaque réservoir? (Dossier 12)				✓	

Nettoyage des lieux et de l'équipement

Exigences Chapitre 8 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
Assainissement du matériel						
SA29	Utilisez-vous des produits de nettoyage approuvés, conformément à la Fiche de nettoyage et d'assainissement qui doit se trouver dans la laiterie? (Dossier 14)				✓	
SA30	Procédez-vous régulièrement à une inspection de la propreté de l'équipement de traite et consignez-vous les résultats pour chaque système de lavage, y compris vérifier et consigner la température de l'eau chaude du robinet ou de l'eau de lavage au moins une fois par mois? (Dossier 13)				✓	
SA31	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour nettoyer le matériel après la traite? (PN 4)				✓	
SA32	Faites-vous faire une inspection annuelle de chaque système de lavage de l'équipement par un professionnel de l'industrie et les lacunes notées ont-elles été corrigées? (Dossier 14b)				✓	

Exigences Chapitre 8 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
La laiterie						
SA33	La laiterie sert-elle exclusivement au refroidissement et à l'entreposage du lait, au nettoyage et à l'entreposage des produits et du matériel utilisés pour la production et la manipulation du lait?				✓	
SA34	Les produits de nettoyage sont-ils entreposés dans un endroit et d'une manière qui ne contamineront pas le lait?				✓	
SA35	La laiterie et les surfaces extérieures du matériel de traite et de l'entreposage du lait sont-elles propres?				✓	
SA36	Disposez-vous d'un interrupteur de sécurité en bon état ou d'un système à sécurité intégrée afin d'éviter l'introduction accidentelle de l'eau de lavage dans le réservoir à lait?				✓	
SA37	Avez-vous retiré tous les thermomètres et manomètres à mercure de la laiterie?				✓	
SA38	Les luminaires à proximité de l'ouverture du réservoir à lait sont-ils protégés afin d'éviter que du verre ne se retrouve dans le réservoir?				✓	
Utilisation d'eau pour le nettoyage des surfaces en contact avec le lait						
SA39	Est-ce que : <ul style="list-style-type: none"> Vous analysez chaque année l'eau utilisée pour le nettoyage de l'équipement de traite selon les paramètres microbiologiques établis par les autorités provinciales compétentes? Vous veillez à ce que l'eau satisfasse aux paramètres microbiologiques établis? Les résultats des analyses d'eau sont consignés? (Dossier 15) 				✓	

Manipulation et expédition des animaux

Exigences Chapitre 9 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
BA16	Manipulez-vous les animaux en évitant autant que possible le recours aux aiguillons électriques?					✓
SA40 (BA)	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour l'expédition des animaux? (PN 6)				✓	

Environnement

Exigences Chapitre 10 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
EN1	Avez-vous un Plan environnemental de la ferme (PEF) provincial ou un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ou l'équivalent d'un PAA pour déceler et gérer les risques environnementaux sur votre ferme?*				✓	

* L'exigence environnementale entre en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

Formation du personnel et communications

Exigences Chapitre 11 du Manuel de référence		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
					majeure/ mineure	démérites
SA41 (BA, TA, BIO, EN)	Est-ce que vous : <ul style="list-style-type: none"> • Dispensez régulièrement de la formation au personnel sur la mise en œuvre du programme proAction? • Dispensez de la formation au nouveau personnel sur la mise en œuvre du programme proAction? • Veillez à ce que le personnel ait accès aux procédures normalisées, aux plans de mesures correctives et aux dossiers que vous avez élaborés et tenus à jour? 					✓
BA17	Les préposés aux animaux reçoivent-ils tous la formation voulue et connaissent-ils le comportement des animaux et les techniques de manipulation en douceur?					✓
SA42	Disposez-vous d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir dans les cas suivants : (Dossier 16) <ul style="list-style-type: none"> • Emploi erroné de médicaments ou d'autres produits chimiques pour un animal (BP)? • Introduction de lait d'une vache traitée dans le réservoir à lait (PC)? • Refroidissement ou entreposage incorrect du lait (PC)? • Surfaces sales entrant en contact avec le lait (BP)? • Température de l'eau de lavage incorrecte (BP)? • Contamination bactérienne de l'eau utilisée pour le nettoyage de l'équipement de traite (BP)? • Vente d'un animal traité ou portant une aiguille brisée sans en informer l'acheteur (PC)? 				✓	
SA43	Tenez-vous un registre des problèmes survenus et des mesures correctives prises concernant : <ul style="list-style-type: none"> • Un traitement administré à un animal (Dossier 17)? • La présence de résidus d'inhibiteurs dans le lait (Dossier 17)? • Le refroidissement et l'entreposage du lait (Dossier 12 ou 17)? • Le nettoyage de l'équipement et température de l'eau chaude et de l'eau de lavage (Dossier 13 ou 17)? • La qualité de l'eau (Dossier 15 ou 17)? • L'expédition d'animaux (Dossier 17)? 					✓

Dossiers obligatoires

Pour satisfaire aux exigences de proAction, il faut tenir les registres suivants :

Procédures normalisées (PN):

PN 1	PN pour les préparatifs de la traite
PN 2	PN pour la traite
PN 3	PN pour la traite de vaches traitées ou produisant du lait anormal
PN 4	PN pour le nettoyage après la traite
PN 5	PN pour le traitement des animaux
PN 6	PN pour l'expédition des animaux
PN 7	PN pour la distribution d'aliments médicamenteux
PN 8	PN pour la gestion du colostrum et l'alimentation des veaux
PN 9	PN pour les pratiques de santé animale et le marquage
PN 10	PN pour la gestion des animaux à terre
PN 11	PN pour l'euthanasie
PN 12	PN pour la vaccination des bovins contre des maladies précises
PN 13	PN pour la réception de nouveaux animaux dans le troupeau
PN 14	PN pour le retour d'animaux dans le troupeau
PN 15	PN pour les visiteurs et personnel de service

Dossier 1 :	Registre des naissances activation des identifiants
Dossier 2 :	Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception Importation)
Dossier 3 :	Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme désactivation des identifiants
Dossier 4 :	Registre des exportations désactivation des identifiants
Dossier 5 :	Registre des recouplements identifiants remplacés ou perdus
Dossier 6 :	Déclaration de santé des bovins
Dossier 6b :	Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière
Dossier 7 :	Résumé d'évaluation des bovins Registre d'évaluation des bovins (stabulation libre ou entravée)
Dossier 8 :	Directives du médecin vétérinaire pour l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette
Dossier 9 :	Registre des médicaments et des produits chimiques utilisés pour les bovins
Dossier 10 :	Registre de traitement des bovins
Dossier 11 :	Registre des aiguilles brisées

Dossier 11b :	Exemple de lettre de garantie Dossier d'expédition
Dossier 12 :	Registre des températures du réservoir à lait, relevés d'enregistreur graphique ou données informatiques codées
Dossier 13 :	Registre de nettoyage de l'équipement de traite
Dossier 14 :	Fiche de nettoyage et d'assainissement
Dossier 14b :	Modèle d'inspection annuelle du système de lavage
Dossier 15 :	Relevé des analyses d'eau ou le rapport d'analyse du laboratoire
Dossier 16 :	Plans de mesures correctives
Dossier 17 :	Registre des écarts et des mesures correctives
Dossier 18 :	Registre d'amputation de la queue

Les modèles que vous trouverez dans le Cahier de travail ont été testés et sont les plus populaires auprès des producteurs. **Vous pouvez vous en servir ou utiliser les vôtres.** Si vous optez pour utiliser vos propres dossiers, ceux-ci **devront contenir toutes les données obligatoires.**

Par exemple : Le registre de traitement des bovins doit comprendre les éléments suivants :

- Numéro d'identification de l'animal
- Date de péremption validée
- Traitement administré (produit, dose, voie d'administration)
- Délai d'attente (lait et viande)
- Date du traitement
- Fin de la période de retrait (lait et viande)
- Préposé au traitement (signature)

Les registres suivants doivent être tenus pendant une période de 5 ans (10 ans en Alberta) pour respecter les exigences du volet Traçabilité animale.

Dossier 1 :	Registre des naissances activation des identifiants
Dossier 2 :	Registre des réceptions d'animaux la ferme (réception Importation)
Dossier 3 :	Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme désactivation des identifiants
Dossier 4 :	Registre des exportations désactivation des identifiants
Dossier 5 :	Registre des recouplements identifiants remplacés ou perdus



PN N° _____ **Date de rédaction/révision :** _____

Objet :

Étape 1 _____

Étape 2 _____

Étape 3 _____

Étape 4 _____

Étape 5 _____

Étape 6 _____

Étape 7 _____

Étape 8 _____

Étape 9 _____

Étape 10 _____

Procédures normalisées (PN):

PN 1 : Les préparatifs de la traite


Énumérez étape par étape la procédure pour préparer l'équipement et s'assurer à ce que les vaches soient traitées avec de l'équipement propre et en bon état. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 6 du Manuel de référence.


PN 2 : La traite

Décrivez étape par étape la procédure afin que la traite des vaches soit effectuée tous les jours de la même façon. Vous trouverez un modèle de PN au chapitre 6 du Manuel de référence.

PN 3 : La traite de vaches traitées ou produisant du lait anormal


Décrivez étape par étape la procédure à utiliser afin de ne pas expédier du lait anormal, du lait contenant des médicaments pour les bovins ou des résidus de produits chimiques et pour empêcher ce lait d'entrer dans la chaîne alimentaire. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 6 du Manuel de référence.

 **Note :** Si vos procédures sont différentes pour le lait anormal de vaches non traitées et le lait de vaches traitées, vous aurez besoin de deux PN distinctes.

 **Note :** Si vous avez un problème ou si la traite d'une vache traitée a été effectuée incorrectement, consultez les plans de mesures correctives, Dossier 16.


PN 4 : Le nettoyage après la traite

Décrivez étape par étape la procédure après la traite pour s'assurer que le lait soit refroidi correctement et que le matériel soit nettoyé adéquatement. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 8 du Manuel de référence.

 **Note :** Si vous avez un problème ou si l'équipement n'est pas nettoyé correctement, consultez les plans de mesures correctives, Dossier 16.


PN 5 : Le traitement des animaux

Afin d'éviter que les médicaments pour les bovins ou les résidus de produits chimiques ne se retrouvent dans le lait et la viande, l'administration correcte des médicaments pour les bovins est essentielle. Décrivez étape par étape comment administrer des médicaments aux bovins. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 5 du Manuel de référence.

 **Note :** Si vous avez un problème ou si le traitement d'un animal n'est pas bien fait, consultez les plans de mesures correctives, Dossier 16.

PN 6 : L'expédition des animaux

Salubrité des aliments : Décrivez étape par étape les mesures à prendre pour s'assurer de ne pas expédier des animaux présentant des résidus de médicaments ou de produits chimiques, ou des aiguilles brisées. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 9 du Manuel de référence.

 **Note :** Si vous avez un problème ou si vous expédiez un animal qui a été traité, consultez les plans de mesures correctives, Dossier 16.

Bien-être animal : Décrivez les étapes à suivre pour s'assurer que les animaux sont aptes au transport, identifiés correctement, bien préparés pour le trajet et manipulés correctement pour assurer leur bien-être. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 9 du Manuel de référence.

PN 7 : La distribution d'aliments médicamenteux

Si vous distribuez des aliments médicamenteux (p. ex., moulée médicamenteuse pour veau), décrivez étape par étape les mesures à prendre pour éviter que des résidus d'aliments médicamenteux n'entrent dans la chaîne alimentaire humaine. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 2 du Manuel de référence.

PN 8 : La gestion du colostrum et l'alimentation des veaux

Décrivez le programme d'alimentation des veaux en place pour assurer une alimentation suffisante au maintien de la bonne santé, de la croissance et de la vigueur des veaux. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 2 du Manuel de référence.

PN 9 : Les pratiques de santé animale et le marquage

Décrivez les pratiques en place à la ferme pour veiller à ce que le personnel responsable de procédures de santé animale comme l'ébourgeonnage ou l'écornage, la castration, l'ablation des trayons surnuméraires et le marquage puisse exécuter ces procédures tout en réduisant le plus possible l'inconfort subi par l'animal. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 4 du Manuel de référence.

PN 10 : La gestion des animaux à terre

Décrivez les pratiques en place à la ferme pour veiller à ce qu'un animal à terre soit soigné correctement et qu'il soit déplacé doucement au besoin, tout en réduisant le plus possible le stress et le choc subis par l'animal. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 4 du Manuel de référence.

PN 11 : L'euthanasie

Décrivez la méthode d'euthanasie en place à la ferme pour veiller à ce que le personnel puisse agir rapidement et voir à ce que toute euthanasie soit exécutée par des personnes qualifiées, d'une manière rapide et causant le moins de douleur et de stress possible. Vous trouverez un modèle de PN au chapitre 4 du Manuel de référence.

PN 12 : Vaccination des bovins contre des maladies précises

Afin de s'assurer que les bovins soient vaccinés adéquatement, veuillez décrire étape par étape la procédure à suivre lors de la vaccination de votre troupeau. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments à y inclure au chapitre 4 du Manuel de référence.

PN 13 : Réception de nouveaux animaux dans le troupeau

Afin de s'assurer que tous les nouveaux animaux soient intégrés à votre troupeau de façon à limiter le risque d'introduction d'agents pathogènes dans le troupeau, veuillez décrire étape par étape la procédure à suivre lors de la réception des animaux. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments à y inclure au chapitre 4 du Manuel de référence.

PN 14 : Retour d'animaux dans le troupeau

Afin de s'assurer de limiter le risque d'introduction d'agents pathogènes dans le troupeau, veuillez décrire étape par étape la procédure à suivre lors du retour des animaux dans vos installations. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments à y inclure au chapitre 4 du Manuel de référence.



Note : Si la procédure pour la réception de nouveaux animaux est la même que la procédure pour le retour de bovins dans le troupeau, vous pouvez combiner les PN 13 et 14.

PN 15 : Visiteurs et personnel de service

Afin de s'assurer que les mesures de biosécurité devant être appliquées pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses soient bien comprises, tant par les visiteurs que par le personnel de service, veuillez décrire étape par étape la procédure en place. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments à y inclure au chapitre 4 du Manuel de référence.



Dossier 2 : Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception | Importation) (TAS)

Année :

Type d'évènement	Date de réception de l'animal (Jour/Mois)	Numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Numéro d'identification du site de réception de l'animal	Numéro d'identification du site de provenance de l'animal	Numéro de plaque d'immatriculation du véhicule ou de la remorque
<input checked="" type="checkbox"/> Réception	15/04	124 000 012 246 326	QC 321654 7	ON 123456 1	414 FZG
<input type="checkbox"/> Importation					
<input type="checkbox"/> Réception					
<input type="checkbox"/> Importation					
<input type="checkbox"/> Réception					
<input type="checkbox"/> Importation					
<input type="checkbox"/> Réception					
<input type="checkbox"/> Importation					

* 7 jours suivant l'évènement ou avant que l'animal quitte la ferme, selon la première éventualité



Dossier 4 : Registre des exportations | désactivation des identifiants (TA7)

Année :

Date d'exportation de l'animal (Jour/Mois)	Numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Numéro d'identification du site d'où l'animal est sorti	Numéro d'identification du site de destination	Numéro de plaque d'immatriculation du véhicule ou de la remorque
15/04	124 000 012 246 326	ON 123456 1	QC 3216547	414 FZG

* 7 jours suivant le chargement de l'animal à exporter

Dossier 6 : Déclaration de santé des bovins (SA14)

Nom du producteur (nom sur le permis) : _____

Permis n° : _____

Nom du médecin vétérinaire : _____

Déclaration du médecin vétérinaire :

En date d'aujourd'hui, j'ai observé l'état général de la santé des bovins de ce troupeau. Celui-ci est en santé ou reçoit soins et traitements de routine adéquats. J'ai vérifié que ce producteur a bien un système en place pour identifier les vaches traitées et malades et pour empêcher que le lait de ces vaches ne se retrouve dans le réservoir à lait.

Signature du médecin vétérinaire : _____

Date : _____

Remarque : La déclaration est valide pour un an et doit être renouvelée chaque année.

Le Manitoba, l'Ontario et le Québec ont leur propre version de la déclaration. Le producteur devrait s'adresser à son association provinciale pour obtenir la version pertinente.

Lignes directrices pour la déclaration :

L'objet de la Déclaration de santé des bovins est de satisfaire à l'exigence des pays importateurs pour démontrer que le lait utilisé dans les produits exportés provient d'animaux en santé. Une inspection vétérinaire annuelle du troupeau est l'exigence minimale.

Le médecin vétérinaire doit chercher des indices ou des signes visibles d'une maladie qui est transmissible aux humains par le lait ou qui peut porter atteinte à la qualité ou aux caractères organoleptiques du lait. Si l'organisme provincial de réglementation juge que le lait est acceptable, le médecin vétérinaire devrait pouvoir signer la Déclaration.

Tous les producteurs canadiens sont tenus d'avoir une Déclaration de santé des bovins dûment signée, ceci parce que le lait est mélangé au Canada et que le lait destiné à des produits d'exportation n'est pas séparé.

La Déclaration de santé des bovins ne concerne pas le bien-être des animaux. Elle vise uniquement la santé des animaux.

Dossier 6B : Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière (BIO1)

Nom de la ferme : _____ Date de l'évaluation : (AAMMJJ) _____

Nom du contact : _____ Site exact : _____ N° d'ID des lieux : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : (_____) _____ - _____ Courriel : _____

Veillez indiquer les trois maladies qui vous préoccupent le plus sur votre ferme :

Fréquence à laquelle chaque pratique est utilisée à la ferme →				
Toujours ou oui	Presque toujours	Parfois	Jamais ou non	Remarques
>95 %	70-95 %	1-69 %	0 %	

Section 1. Gestion de la santé des animaux

1.1	Empêchez-vous le contact direct entre les veaux non sevrés et les bovins plus âgés?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.2	Empêchez-vous le contact direct entre les veaux sevrés et les vaches en lactation?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.3	Empêchez-vous le contact direct entre les vaches tarées et les vaches en lactation?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.4	Empêchez-vous les veaux de téter leur mère?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.5	Séparez-vous les veaux de leur mère dans les 30 minutes suivant la naissance?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Fréquence à laquelle chaque pratique est utilisée à la ferme →		Toujours ou oui >95 %	Presque toujours 70-95 %	Parfois 1-69 %	Jamais ou non 0 %	Remarques
1.6	Les veaux nouveau-nés reçoivent-ils au moins 4 litres de colostrum (2 litres pour les Jersey's) dans les 12 heures suivant la naissance (premier repas servi aux veaux pas plus de 6 heures après la naissance)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.7	Le lait ne pouvant être vendu (C.-à-d. anormal ou contenant des résidus de médicaments) est-il servi aux veaux?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.8	Le lait ne pouvant être vendu est-il pasteurisé avant d'être servi aux veaux?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.9	Compte tenu des priorités en prévention des maladies à la ferme, les veaux sont-ils logés de manière à réduire le plus possible les maladies?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.10	Appliquez-vous un programme de vaccination revu par un médecin vétérinaire contre des maladies infectieuses précises?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.10a	Contre quelles maladies vaccinez-vous?					
1.11	Avez-vous des procédures normalisées (PN) écrites sur la façon de gérer les cas cliniques de maladies infectieuses?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.11a	Pour quelles maladies avez-vous des PN écrites?					
1.12	Prenez-vous soin des bovins malades ou infectés après ceux qui sont en santé?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.13	Conservez-vous des dossiers de santé individuels (pour y inclure un registre des épisodes de maladie) pour chaque animal?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.14	Examinez-vous les dossiers de santé afin de surveiller l'incidence de maladies infectieuses dans votre troupeau?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.15	Est-ce que votre médecin vétérinaire pratique une nécropsie en cas de décès de causes inconnues d'un bovin?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Fréquence à laquelle chaque pratique est utilisée à la ferme →					
	Toujours ou oui >95 %	Presque toujours 70-95 %	Parfois 1-69 %	Jamais ou non 0 %	Remarques
1.16	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
1.17	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	

Section 2. Réception et déplacement des bovins

2.1	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	
2.1a	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.1b	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.1c	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.1d	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.2	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	
2.2a	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Fréquence à laquelle chaque pratique est utilisée à la ferme →		Toujours ou oui >95 %	Presque toujours 70-95 %	Parfois 1-69 %	Jamais ou non 0 %	Remarques
2.3	Isolerez-vous les animaux malades des autres animaux du troupeau?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Section 3. Gestion des installations et assainissement

3.1	Les allées sont-elles raclesses ou rincées assez souvent pour éviter la contamination des pieds et des pattes des vaches par le fumier?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.2	Les stalles des animaux sont-elles nettoyées assez souvent pour empêcher la contamination du pis des vaches par le fumier?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.3	Désinfectez-vous les enclos ayant logé des bovins malades entre chaque cas d'écllosion de maladie?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.4	Avez-vous un endroit désigné pour loger les bovins malades?	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	
3.5a	Procédez-vous au nettoyage complet et à l'assainissement des enclos de vêlage?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.5b	Si vous ne procédez pas au nettoyage ni à l'assainissement des enclos de vêlage, enlevez-vous la litière souillée et mouillée (et ajoutez-vous de la litière fraîche après chaque utilisation?)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.6	Le pis, les flancs et le bas des pattes des vaches sont-ils exempts de toute contamination par le fumier au vêlage?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.7	Nettoyez-vous l'équipement de santé des animaux après chaque utilisation (lance capsule, véleuse, ciseaux à bandage, couteaux à onglons, tubes œsophagiens, etc.) ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.8	Utilisez-vous des outils et de l'équipement distincts pour l'alimentation et le nettoyage des animaux?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Fréquence à laquelle chaque pratique est utilisée à la ferme →		Toujours ou oui >95 %	Presque toujours 70-95 %	Parfois 1-69 %	Jamais ou non 0 %	Remarques
3.9	Lors de l'insémination artificielle ou d'un examen transrectal, utilisez-vous un gant neuf pour chaque vache?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.10	Lors de la vaccination, de l'exécution de tests, du prélèvement d'échantillons sanguins ou de l'administration d'un traitement, utilisez-vous une aiguille neuve pour chaque animal?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.11	Les carcasses d'animaux morts sont-elles éliminées et entreposées de manière à empêcher les bovins, les chiens, les chats, les oiseaux et les rongeurs d'y avoir accès?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.12	Empêchez-vous les animaux d'avoir des contacts avec les bovins des fermes voisines à travers la clôture?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3.13	Les aliments stockés sont-ils à l'abri de la contamination par les chiens, les chats, les oiseaux et les rongeurs?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Section 4. Personnel de service, visiteurs, véhicules et équipements

4.1	Exigez-vous que tous les travailleurs, les visiteurs et les fournisseurs de services portent des survêtements et des chaussures propres ou jetables lorsqu'ils sont sur la ferme?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
4.2	Avez-vous installé des affiches visibles à la ferme, indiquant à tous les visiteurs où se présenter et qui contacter à leur arrivée, de même que les zones à accès restreint?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
4.3	Disposez-vous d'une PN régissant la tenue vestimentaire et les chaussures pour les personnes ayant séjourné à l'extérieur du pays?	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	
4.4	Tenez-vous un registre des visiteurs?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	



Plan progressif de gestion de la biosécurité à la ferme laitière

Nom de la ferme : _____

Nom du propriétaire : _____ Médecin vétérinaire : _____

Plan de gestion de la biosécurité, convenu le (AA MM JJ) :

Il est préférable de convenir d'UNE seule pratique exemplaire prioritaire à mettre en œuvre par le propriétaire dans l'année à venir pour améliorer la biosécurité à la ferme. Il est indispensable que le propriétaire soit disposé et capable d'appliquer le changement convenu. Si le propriétaire souhaite améliorer la biosécurité davantage, un maximum de trois pratiques exemplaires peut être convenu. Il est important de comprendre que le but de l'évaluation et du plan de gestion des risques consiste à réduire et, si possible, éliminer l'introduction de maladies infectieuses provenant de l'extérieur de la ferme et leur propagation au sein du troupeau.

Changement(s) de gestion recommandé(s) :

1.
2.
3.

Confirmation que le médecin vétérinaire a complété le QÉR avec le producteur.

Signature du propriétaire

Signature du médecin vétérinaire

Dossier 7 : Résumé d'évaluation des bovins (BA14)

Nom de la ferme :		Type d'étable : (vaches en lactation seulement)	<input type="checkbox"/> stabulation libre <input type="checkbox"/> stabulation entravée <input type="checkbox"/> étable à litière accumulée <input type="checkbox"/> autre
Évaluateur :			
Date d'évaluation :			
Signature de l'évaluateur :			
Taille du troupeau : (vaches en lactation)		Système de traite :	<input type="checkbox"/> salle de traite <input type="checkbox"/> lactoduc <input type="checkbox"/> robots de traite <input type="checkbox"/> autre
Taille de l'échantillon :			
Nombre d'animaux identifiés comme étant malades / à l'infirmerie			

Résumé :

Mesures axées sur les animaux	Nombre d'animaux de l'échantillon ayant la note A	Pourcentage d'animaux de l'échantillon ayant la note A (note A / échantillon)	Cibles excellentes (% acceptable)
État de chair			≥ 95 %
Blessures au jarret			≥ 90 %
Blessures au genou			≥ 90 %
Blessures au cou			≥ 90 %
Boiterie		'S' à surveiller	≥ 90 %

Remarques :



Registre d'évaluation des bovins – stabulation libre

Ferme : _____ Date : _____

Évaluateur : _____

#	Identification des bovins	État de chair	Blessures			Boiterie
			Jarret	Genou	Cou	
1	<i>Echantillon 563</i>	A	A	R	A	R
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

Nombre total de notes A

Remarque : ne pas oublier de reporter les résultats au Résumé d'évaluation des bovins.

Registre d'évaluation des bovins – stabulation entravée

Ferme : _____ Date : _____ Évaluateur : _____

#	Identification des bovins	État de chair	Blessures			Boiterie en stabulation libre	Boiterie en stabulation entravée – les 2 systèmes peuvent servir ou une combinaison des deux				
			Jarret	Genou	Cou		Bord	Transfert de poids	Repos	Mouvement inégal	Boiterie flagrante / sévère
1	échantillon 415	A	A	A	R		A	R	A	R	R
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
Total de notes A											

Remarque : ne pas oublier de reporter les résultats au Résumé d'évaluation des bovins.

Dossier 8 : Directives du médecin vétérinaire pour l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (SA17)

Clinique : _____

Médecin vétérinaire : _____

Coordonnées du contact en cas d'urgence : _____

Client / Ferme : _____

Identification du patient ou indication : _____

Nom du produit : _____

DIN / n° d'enregistrement : _____

Si le produit n'a pas de DIN, cocher la case voulue :

- vaccin préparation magistrale produit de santé animale (n° ____) autre

Mode d'emploi (posologie, fréquence d'administration, voie d'administration, volume maximal par point d'injection, durée du traitement) :

Retrait du lait : _____ Retrait de la viande : _____

Directives particulières, précautions, mises en garde, entreposage, etc. (au besoin)

(p. ex., innocuité humaine, conditions spéciales d'entreposage, dépistage de résidus d'inhibiteurs) :

Signature du médecin vétérinaire : _____

Date de délivrance : _____

Directives valables jusqu'au (date) : _____

Remarque 1 : tous les éléments sont obligatoires, sauf indication contraire. Le médecin vétérinaire peut utiliser son propre formulaire, pourvu que tous les éléments obligatoires y figurent.

Remarque 2 : voir le chapitre 5 du Manuel de référence pour avoir des exemples d'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette.

Dossier 10 : Registre de traitement des bovins (SA20)

N° d'ID de l'animal	Date de péremption valide (✓)	Épisode de maladie (p ex., avortement, boiterie, mamnite, diarrhée, pneumonie, décès) ^a	Traitement administré (produit, dose, voie) ^b	Période de retrait (heures/jours)		Date du traitement (✓ am ou pm)	Fin de la période de retrait (✓ am ou pm)		Dépistage des résidus (+/-) ^c	Préposé au traitement (signature)
				Lait	Viande		Lait	Viande		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		
						Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm	Date : <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm		

a : Épisodes à consigner pour les vaches: avortement, boiterie, mamnite, diarrhée, pneumonie, décès. **Épisodes à consigner pour les veaux :** diarrhée, pneumonie, décès.
b : Voie d'administration IM = intramusculaire (dans le muscle) IMM = intramammaire (dans le pis) IU = intra-utérine (dans l'utérus)
 IV = intraveineuse (dans une veine) OR = orale (par la bouche) SC = sous-cutanée (sous l'épiderme) TP = topique (sur l'épiderme)
c : Dépistage des résidus requis seulement pour les nouveaux animaux ou une lettre de garantie de propriétaire précédent.

Dossier 11b : Exemple de lettre de garantie / dossier d'expédition (SA27)

Nom du vendeur (personne ou société) : _____

Nom de l'acheteur / destinataire (personne ou société) : _____

Date d'expédition : _____

N° d'identification des animaux : _____

Est-ce qu'un des animaux énumérés ci-dessus est sous le coup d'une période de retrait à l'égard du lait ou de la viande ou présente des aiguilles brisées?

Oui Non

Dans l'affirmative, remplir le tableau suivant :

N° d'ID de l'animal	Date du traitement	Produit	Dose (✓)		Date de fin de la période de retrait		Aiguille brisée? Dans l'affirmative, préciser le site
			Conforme à l'étiquette	En dérogation	Lait	Viande	

Le vendeur déclare :

- avoir été propriétaire des animaux vendus pendant au moins deux mois;
- OU,
- détenir une lettre de garantie des propriétaires précédents;
- OU,
- avoir analysé le lait des animaux afin de déceler toute trace d'antimicrobien à l'aide du test _____ ou avoir transmis des échantillons de lait à _____ (usine/ laboratoire), et détenir la preuve que les analyses n'ont révélé aucune trace d'antimicrobien.

Signature du vendeur : _____

Signature de l'acheteur / destinataire : _____

Dossier 12 : Registre des températures du réservoir à lait (SA28)

	Première traite	Deuxième traite et traites subséquentes
Plage recommandée pour le refroidissement du lait	Dans les 2 heures qui suivent (de préférence ½ heure), entre 1 °C et 4 °C (34 °F et 40 °F)	<ul style="list-style-type: none"> • Température maximale du mélange 10 °C (50 °F) • Dans l'heure qui suit (de préférence ½ heure), entre 1 °C et 4 °C (34 °F et 40 °F)
Plage normale dans votre réservoir à lait après la traite		

Mois :							Mesure corrective (si nécessaire)
Jour	Température du réservoir à lait						
	Matin	Initiales	Midi	Initiales	Soir	Initiales	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							

Note: Il est possible de remplacer ce registre manuscrit par le relevé d'un thermographe. Vérifiez auprès d'un responsable du programme de salubrité des aliments.

Ce dossier est conçu pour consigner les résultats de 3 traites par jour, si vous ne faites que 2 traites par jour, utilisez seulement 2 colonnes.

Dossier 14 : Fiche de nettoyage et d'assainissement (SA29)

Nom de la ferme : _____ Date : _____

Analyse de l'eau : dureté _____ grains pH _____ fer _____ ppm (mg/l)

LACTODUC / STA : n° / NOM : _____	RÉSERVOIR À LAIT
Cycle n° 1 : _____	Fonction : _____
Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °	Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °
Cycle n° 2 : _____	Fonction : _____
Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °	Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °
Cycle n° 3 : _____	Fonction : _____
Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °	Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °
Cycle n° 4 : _____	Fonction : _____
Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °	Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °
Cycle n° 5 : _____	Fonction : _____
Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °	Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °
Cycle n° 6 : _____	Fonction : _____
Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °	Nom du produit : _____ Volume : _____ ml oz Température : (froide tiède chaude) Volume d'eau : _____ litres gallons Température minimale au début : _____ ° Température minimale à la fin : _____ °

Signé par : _____ Entreprise : _____
 (Fournisseur du matériel / professionnel de l'industrie)

Dossier 14b : Inspection annuelle du système de lavage (SA32)

Remarque : Les fournisseurs d'équipement et les professionnels de l'industrie peuvent utiliser ce modèle ou leur propre formulaire d'inspection du système de lavage. S'ils utilisent leur propre formulaire, ils doivent inclure les éléments figurant au présent modèle. Le Tableau de la Section 8.1.1 du Manuel de référence fournit des détails sur les paramètres à observer.

But : L'inspection annuelle du système de lavage représente une étape comprise dans un ensemble de bonnes pratiques destinées à réduire le plus possible les problèmes de salubrité du lait. L'inspection du système de lavage est conçue pour vous aider à repérer les éléments problématiques afin de pouvoir prévenir l'apparition de problèmes. Le modèle illustre une ligne de conduite. Votre professionnel de l'industrie peut adapter l'inspection de votre système de lavage de façon à mieux répondre aux besoins particuliers associés à votre équipement. Ce dossier devrait être rempli pour chaque STA ou système de lavage (p. ex., deux robots lavés avec une seule cuve de lavage).

Nom de la ferme : _____ Nom ou n° de STA : _____ Date : _____

Paramètres d'évaluation	LACTODUC	Réservoir à lait
1. Durée : temps de circulation a. Cycle n° 1 : _____ b. Cycle n° 2 : _____ c. Cycle n° 3 : _____ d. Cycle n° 4 : _____ e. Cycle n° 5 : _____ f. Cycle n° 6 : _____ Remarques / corrections : _____	_____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	_____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ min adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Température : température de l'eau selon les exigences du fabricant du détergent ou la Fiche de nettoyage et d'assainissement a. Cycle n° 1 : _____ b. Cycle n° 2 : _____ c. Cycle n° 3 : _____ d. Cycle n° 4 : _____ e. Cycle n° 5 : _____ f. Cycle n° 6 : _____ Remarques / corrections : _____	Température en : <input type="checkbox"/> C ou <input type="checkbox"/> F _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Température en : <input type="checkbox"/> C ou <input type="checkbox"/> F _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ ° adéquat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Bouchons de solution de lavage: Remarques / corrections : _____	Bonne efficacité des bouchons d'eau (c.-à-d. fonction de l'injecteur d'air ou du compresseur d'air)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pulvérisation d'eau adéquate? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Lavage manuel
4. Concentration des produits chimiques :		
a. Analyse de l'eau : dureté _____ grains pH _____ fer _____ ppm (mg/l)		
b. Concentration des produits chimiques : bonne quantité et bonne dispersion (c.-à-d. bon fonctionnement des distributeurs automatiques)? Remarques / corrections : _____	Lavage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Acide : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Assainisseur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Lavage manuel – seaux	Lavage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Acide : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Assainisseur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Lavage manuel – seaux

Signé par : _____ Entreprise : _____
 (Fournisseur du matériel / professionnel de l'industrie)



Dossier 16 : Plan de mesures correctives (SA42) (Plan d'urgence)

Sujet de préoccupation	Incident	Mesure corrective à prendre	Personne-ressource		
			Nom	Téléphone	Cellulaire
Médicaments et produits chimiques utilisés pour les bovins	Administration erronée de médicaments ou de produits chimiques pour les bovins				
Traite de vaches traitées	Lait de vaches traitées se retrouvant dans le lactoduc ou le réservoir à lait				
Expédition d'animaux	Animal expédié malgré la présence de résidus chimiques (p. ex., un antimicrobien) ou d'une aiguille brisée, sans que le prochain acheteur en soit informé				

Dossier 16 : Plan de mesures correctives (SA42) (Plan d'urgence)

Sujet de préoccupation	Incident	Mesure corrective à prendre	Personne-ressource		
			Nom	Téléphone	Cellulaire
Refroidissement et entreposage du lait	Le lait n'est pas refroidi à une température entre 1 à 4 °C dans la période recommandée				
Nettoyage du matériel	1. Accumulation visible de résidus sur les surfaces entrant en contact avec le lait				
	2. Mauvaise température de l'eau				
Utilisation de l'eau pour nettoyer les surfaces en contact avec le lait	L'analyse de l'eau révèle que celle-ci est contaminée (p. ex., concentration élevée de bactéries)				



Dossier 16 : Plan de mesures correctives (SA42) (Plan d'urgence)

Sujet de préoccupation	Incident	Mesure corrective à prendre	Personne-ressource		
			Nom	Téléphone	Cellulaire





pro **Action**^{MD}